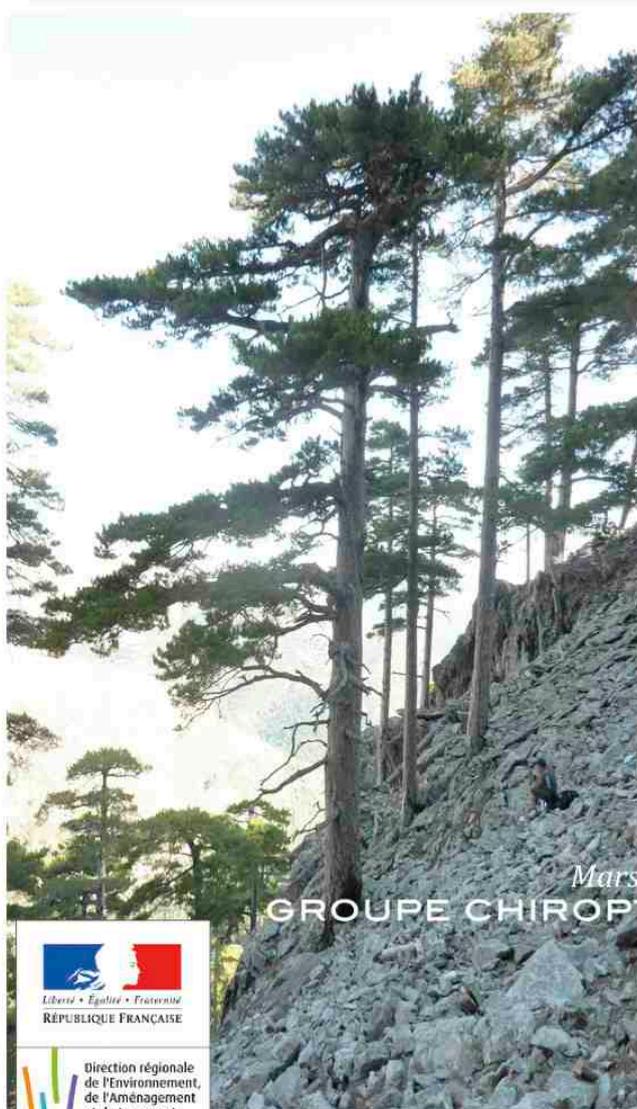




PROGRAMME D'ETUDES SUR LES CHIROPTÈRES FORESTIERS EN CORSE - ANNÉE 2019





GROUPE CHIROPTÈRES CORSE

N° SIREN : 393 679 535

BP 37 20250 CORTE

www.chauvesouriscorse.fr

PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LES CHIROPTÈRES FORESTIERS EN CORSE

ANNÉE 2019

MARS 2020

Etude réalisée par le Groupe Chiroptères Corse, en partenariat avec l'OEC et la DREAL

Contact : Groupe Chiroptères Corse – chauves.souris.corse@free.fr ou 04-95-47-45-94

RESUME

Afin de préciser quelques notions d'écologie et améliorer la prise en compte des chiroptères forestiers dans la gestion forestière, un programme d'études dédiées à la recherche de multi-réseaux de gîtes arboricoles a été mis en oeuvre sur le massif forestier de Valdu Niellu. Le suivi télémétrique réalisé sur la Noctule de Leisler a permis d'identifier 2 nouveaux réseaux d'arbre-gîtes confirmant ainsi l'existence de multi-réseaux au sein d'un même massif.

Mots clés : N. leisleri, télémétrie, forêt



GROUPE CHIROPTERES CORSE

N° SIREN : 393 679 535

BP 37 20250 CORTE

www.chauvesouriscorse.fr

Actions forestières en faveur des chiroptères en Corse - rapport final 2019 -

PREAMBULE

Dans le cadre du **Plan National d'Actions Chiroptères (PNAC) 2016-2025**, et de sa déclinaison régionale, le PRAC 2018-2025, plusieurs propositions d'actions forestières ont été prescrites. Parmi elles, une fiche spécifique s'intitulant « Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée » (fiche n°8) a été élaborée.

Les différents programmes d'études menées sur les espèces de chauves-souris forestières en Corse ont permis d'appréhender des notions remarquables d'écologie nécessaires à une meilleure élaboration des préconisations de gestion. Etablies conjointement en 2017 par l'ONF et le GCC, ces recommandations de gestion évoluent et se précisent peu à peu au gré des connaissances nouvellement acquises (annexe 1).

Ainsi, afin de tenter de répondre aux nombreuses questions qui demeurent à ce jour en suspend et qui pour certaines seront malgré tout probablement difficilement élucidables à moyen terme pour des raisons techniques ou/et financières, la mise en place de protocoles spécifiques avec des moyens simples permet aujourd'hui d'apporter des éléments de réponse essentiel à une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les massifs forestiers de l'île.

Objectif

L'objectif principal de ce programme d'actions consiste à améliorer les connaissances sur la dynamique des populations de chiroptères en milieu forestier en Corse afin de définir des préconisations de gestion forestière adaptée.

Pour l'année 2019, le GCC a priorisé une action susceptibles de révéler ou non l'existence de multi-réseaux d'arbre-gîtes au sein d'un même massif forestier.

En effet, les différentes campagnes de recherche menées depuis 2012 sur quelques espèces de chauves-souris forestières en Corse (*Nyctalus leisleri* et *Myotis bechsteini* principalement) ont permis d'établir un fonctionnement des populations en réseau d'arbre-gîtes sur l'ensemble des massifs forestiers étudiés. Chaque réseau, localisé sur une petite partie seulement d'un ensemble forestier, héberge une population distincte. Or, au sein de chaque massif forestier étudié, il n'est pas apparu l'existence de plusieurs réseaux spécifiques. Aussi, un massif boisé accueille t'il d'autres réseaux d'arbre-gîtes et donc d'autres populations spécifiques que celles déjà connues ? Une réponse à cette question pourrait avoir des répercussions notables sur l'importance de la mise en place des préconisations de gestion établies jusqu'à lors, notamment celles concernant les îlots de vieux bois.

Par ailleurs un travail permettant d'évaluer l'évolution des arbre-gîtes a été réalisé (hors programme).

Pour 2019, les recherches se sont portées sur le site forestier de Valdu Niellu, connue pour sa fréquentation importante de Noctules de Leisler. Les dernières études réalisées sur ce site en 2016 laissaient penser à l'existence de plusieurs populations « concentrées » dans une zone forestière relativement réduite (secteur sud-ouest) au regard du massif boisé disponible.

Cette année, le protocole a été orienté afin de tenter de localiser de nouvelles populations dans des secteurs « vierges » de données de gîtes arboricoles. Pour cela, 2 secteurs ont été plus particulièrement prospectés (Valandru et Lemidu, respectivement au sud-est et nord-ouest du massif) en tentant de capturer des individus en dehors des sites « proches » des réseaux connus.

La technique d'étude consiste en un suivi télémétrique des animaux équipés d'un émetteur afin de localiser les gîtes fréquentés et ainsi identifier d'éventuels nouveaux réseaux.

Au total, 2 sessions d'études ont été réalisées du 24 au 28 juin et du 15 au 19 juillet correspondant à des périodes biologiques distinctes (respectivement gestation et allaitement des femelles) mobilisant entre 7 et 9 personnes chaque jour/nuît.

Préalablement, notamment en juin (du 19 au 22 juin), des soirées ont été consacrées essentiellement à la capture des animaux en vue de leur équipement.

Au cours des 2 sessions, 12 femelles ont été équipées d'émetteur (dont 4 défectueux dès le début mais ponctuellement exploitables pour certains et 2 perdus/défectueux) ; Parmi elles, 6 ont été particulièrement bien suivies, 4 très peu et 2 pas du tout notamment en raison de la chute plus ou moins prématurée des émetteurs (suivis entre 2 et 23 jours max.). Tous les émetteurs ont été fixés à l'aide de collier sur le dos de l'animal ; ce système d'accroche, bien que testé auparavant par le GCC, a révélé quelques défaillances auxquelles il est prévu de remédier.

Sur l'ensemble de cette étude, 40 arbre-gîtes ont été utilisés par les chauves-souris équipées (66 connus avant cette étude pour cette espèce sur ce site), 37 correspondant à de nouveaux gîtes et 3 déjà connus auparavant ; ce qui porte à 103 gîtes connus fréquentés par les Noctules de Leisler sur le massif forestier de Valdu Niellu. (*en 2020, 359 arbre-gîtes sont recensés en Corse*)

L'ensemble de ces arbre-gîtes correspond à 4 secteurs distincts dont 2 concordant à des réseaux historiques et potentiellement 2 à des secteurs « vierges » de données (Valandru et Tillerga hypothétiquement) (carte A).

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude répondent aux objectifs que nous nous étions fixés à savoir existe t'il d'autres réseaux d'arbre-gîtes fréquentés par des populations de Noctules de Leisler sur un même massif forestier ?...

Les résultats nous éclairent donc sur la relative sectorisation des populations de N. de Leisler au sein d'un même massif avec l'existence de plusieurs réseaux distincts ou potentiellement de plusieurs populations. Par ailleurs, ils nous confirment la pérennité d'utilisation des réseaux au fil des ans et de la réutilisation des arbres au sein de ces réseaux (déjà testé en 2017 sur Vizzavona, Valdu Niellu et Aitone, GCC, 2017).

Ces informations induisent des conséquences intéressantes en terme de mesures de conservation. En effet, les recommandations de gestion établies jusqu'à lors avec les gestionnaires forestiers mentionnent l'établissement d'îlots de vieux bois répartis sur l'ensemble du massif forestier en zone de production. La notion de multi-réseaux définie cette année confirme particulièrement cette mesure.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, le GCC prévoit d'informer les services en charge des aménagements et de la biodiversité à l'ONF ainsi que le propriétaire des forêts territoriales afin d'orienter au mieux la bonne prise en compte de ces résultats dans les documents de gestion future.

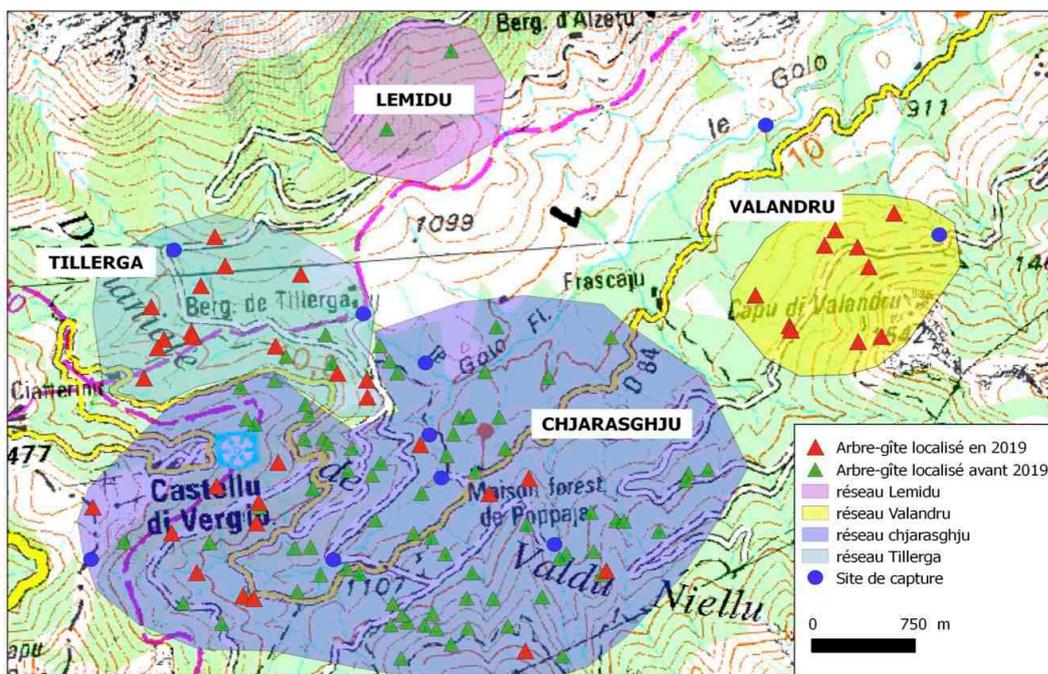
L'ensemble des arbre-gîtes recensés sont marqués d'une plaque sérigraphiée et numérotée (annexe 3) ; une base de données des arbre-gîtes actualisées chaque année est transmise à l'ONF tous les ans.

Par ailleurs, afin d'évaluer l'évolution sanitaire des arbre-gîtes recensés sur l'île, le GCC a procédé à une visite de la majorité des arbres connus depuis plus de 5 ans (92%, n=130). Ces relevés ont permis de constater la disparition en 10 ans de 25% des arbre-gîtes recensés dont plus de la moitié étant des arbres identifiés morts sur pied désormais tombés au sol.

Cette faible pérennité des arbre-gîtes et notamment des arbres morts ne garantit pas une offre en cavité durable pour les chauves-souris. Le maintien d'arbres vivants « bio » et l'établissement d'îlots de vieux bois sont donc indispensables pour assurer le renouvellement du potentiel d'accueil dans les forêts d'altitude en Corse.

Ces observations feront l'objet d'une présentation (poster – en annexe 2) lors des Rencontres Nationales Chiroptères organisées en 2020 par la Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères (SFPEM) et le Muséum de Bourges.

Carte A : réseaux d'arbre-gîtes répertoriés et fréquentés par la Noctule de Leisler sur la forêt de Valdu Niellu



Annexe 1

Recommandations de gestion nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse – validation ONF Corse/GCC – mars 2017

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires
Préserver l'ensemble des arbres gîtes connus	Maintien de tous les arbres-gîtes recensés	- Marquage et géolocalisation	1	Pris en compte	Action proposée et cofinancée par l'ONF Actuellement mise en œuvre par le GCC
		- cartographie dans les documents d'aménagements	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Transmission annuelle des données arbres-gîtes collectés par le GCC au correspondant « chiroptères » de l'ONF et aux éventuels co-financeurs (OEC, DREAL, ...). Pour intégration dans la base de données ONF et dans les nouveaux aménagements à rédiger
		- Prévoir un suivi décennal des arbres-gîtes	2	A prendre en compte	L'analyse consistera à évaluer l'état de l'arbre suivant les trois valeurs suivantes (vivant / mort debout / mort au sol). Campagne tous les 10 ans. Ce suivi sera réalisé par l'ONF au titre du régime forestier ou par le GCC.
		- réaliser un suivi d'arbres-gîtes afin d'évaluer leur réoccupation	2	A prendre en compte	Protocole et secteurs à définir annuellement en fonction des besoins, des urgences et des possibilités techniques. Ce suivi sera réalisé par l'ONF ou par le GCC. Cette mesure pourra être favorisée par l'obtention d'un financement
		- Etablir une zone de quiétude dans un rayon de 30m autour des arbres-gîte	2	A prendre en compte	Zone de quiétude = zone où toute intervention humaine doit être limitée au maximum (engin motorisé, engin thermique, feu volontaire, stationnement humain...). Périodes de forte sensibilité : de juin à juillet et de janv. à février inclus. Autour des arbres-gîtes connus , en l'absence de connaissances plus précises sur les arbres-gîtes et leur réoccupation pendant les périodes sensibles, application des principes de précautions suivants : - Dans les secteurs où des coupes ou travaux sont prévus : Limiter l'exploitation dans une zone de quiétude de 30m de rayon autour des arbres-gîtes durant les mois de janvier/février et juin/juillet (matérialisation de la zone lors du martelage et clause ajoutée à la fiche article). Si l'exploitation doit avoir lieu durant les périodes critiques, on essaiera d'anticiper leur démarrage (novembre/décembre ou avril/mai) pour éviter que les chauves-souris, encore mobiles à ces périodes, ne s'y installent. Le principe précédent pourra ne pas être respecté sur les points névralgiques (place de

¹ 1 : prioritaire, 2 : modéré, 3 : faible

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires
					dépôt, nœud de circulation). On essaiera toutefois d'éviter les périodes de forte sensibilité ou d'anticiper leur démarrage (novembre/décembre ou avril/mai) pour éviter que les chauves-souris, encore mobiles à ces périodes, ne s'y installent. - Les manifestations ponctuelles et l'installation d'équipements d'accueil du public essaieront d'éviter ces secteurs ou à défaut les périodes de forte sensibilité.
Etablir un réseau d'arbres-gîtes potentiels	Mettre en place des cœurs de réseaux de gîtes potentiels	- Création d'îlots de vieux bois et de biodiversité en zone forestière concernée par une intervention ²	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Application de la DIA îlots (trame vieux bois) : Arbres gîtes potentiels : maillage des îlots de sénescence, surface de 2 ha minimum Arbres gîtes identifiés : îlots de biodiversité éventuels centrés sur les cœurs de réseau, surface de 3 ha minimum Transmission de la DIA îlots au GCC Tout dépassement des recommandations de la DIA sera traité au cas par cas
Etablir une continuité écologique entre les réseaux de gîtes potentiels	Etablir un réseau d'arbre-gîtes potentiels diffus dans les peuplements formant une trame cohérente	- maintien d'arbres bio, morts ou sénescents : en zone forestière concernée par une intervention :	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Application de la DIA arbres bio (trame de vieux bois) : - arbres morts : valeur seuil de 35cm, conservation de tous les arbres morts dans les peuplements de pin laricio, pin maritime et sapin (hors contrainte phytosanitaire) ; 5/ha dans les peuplements de hêtre et de chêne vert - arbres bio : dans les peuplements de pin laricio et pin maritime au minimum de 8 arbres bio/ha (GB/TGB) ; 4/ha minimum dans le sapin, hêtre et chêne vert. Les arbres à cavités sont inclus dans les arbres bios. Le critère pour le choix d'un arbre bio est son rôle pour l'écosystème ou les espèces, mais pas son diamètre, bien qu'il y ait très souvent corrélation. Tout dépassement des recommandations de la DIA sera traité au cas par cas Transmission de la DIA arbres bio au GCC.
		* pérenniser le marquage des îlots	2	Pris en compte dans	Mise en œuvre de la fiche « Arbres gîtes potentiels à Chauves-souris : critères de choix des arbres bio en martelage » dans le cadre de la DIA arbres bio Application de la DIA : marquage pérenne des îlots sur le terrain par 2 traits blancs horizontaux + plaquettes métalliques

² Concerne les secteurs en production de bois, mais aussi tous les secteurs où des interventions sont prévues à court et moyen terme, de type coupe, travaux sylvicoles ou travaux d'infrastructure. Par exemple : protection contre l'incendie, valorisation paysagère, accueil du public, pastoralisme, ... Dans certains cas, ces îlots ne pourront pas respecter strictement ces recommandations pour des questions opérationnelles ou de sécurité des personnes, comme par exemple les ZAL ou les aires d'accueil du public ; une solution sera recherchée pour les positionner au mieux.

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires
		* pérenniser le marquage des arbres bio	2	forestier Pris en compte dans le cadre du régime forestier A financer	Application de la DIA arbres bio : Marquage des arbres bio par rond blanc prévue pour chaque martelage, mais pérennité non recherchée. Marquage pérenne soumis à financement.
		* Adapter les critères d'exploitabilité pour obtenir des gros et très gros bois	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Application du SRA (pour l'objectif de production : âges et Ø d'exploitabilité élevés).
		- hors zone de production : Etablir des séries d'intérêt écologique d'une surface minimale de 100 ha d'un seul tenant	1	Pris en compte selon l'opportunité	L'opportunité et la surface des séries ou groupes sont définies dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement forestier en fonction des enjeux de gestion.
Maintien de zones de chasse favorables	Garantir une ressource trophique favorable aux chauves-souris et des corridors de déplacements suffisants donnant accès à cette ressource	Maintien des ripisylves	2	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Application du SRA : maintien ou réhabilitation des essences constitutives et de la structure de la ripisylve
		Varié les structures de peuplement à l'échelle du massif forestier (différentes guildes de chauve-souris)	2	Pris en compte dans le cadre du régime forestier A prendre en compte	Application du SRA (varier les structures de peuplement à l'échelle de la région) Diversité de tous les compartiments concernés (arbres, arbustes, maquis) pour viser une hétérogénéité de stratification
		Favoriser la régénération en essences autochtones	3	Pris en compte dans le cadre du	Application du SRA

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires
				régime forestier	
		Maintien du bois mort au sol et sur pied	2	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	<p>Application du SRA et de la DIA arbre bio.</p> <p>Le SRA conseille en série de production entre 5 à 15 m3 de bois mort (debout + gisant) par ha.</p> <p>La DIA arbre bio préconise de conserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les arbres morts debout dans les peuplements de résineux - au minimum 5 arbres morts debout dans les peuplements de hêtre et chêne vert <p>On ne connaît pas les valeurs cibles du bois mort pour l'efficacité pour les chiroptères en milieu méditerranéen, ni la répartition entre les compartiments et le degré d'altération. Des études complémentaires seraient à mener, conditionnées à des financements.</p> <p>Dans tous les cas, prise en compte des risques phytosanitaires, DFCI et de la sécurité du public.</p>
		Préservation des zones ouvertes (clairières, ...)	3	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	<p>Dans le but de conserver des écotones</p> <p>Application du SRA</p>
		Préservation des zones humides naturelles	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	<p>Zones humides : Application du SRA : « [Toute zone humide] doit si possible être protégée des animaux divagants qui pourraient la perturber outre mesure. Les engins de chantier doivent les éviter. »</p> <p>Cours d'eau : Application de la réglementation du franchissement des cours d'eau (équipements sommaires évitant la dégradation par les engins de débardage)</p>
		Préservation des zones humides artificielles (bassin DFCI ouvert, retenues collinaires...)	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	
		Aménagement de zone d'eau libre quand le contexte s'y prête (radier, exutoire de bassin DFCI...)	2	A prendre en compte au cas par cas	A voir au cas par cas, financement à prévoir
		Eviter le recours aux	2	Pris en	Application du SRA et RNEF et RNTSF

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires						
		intrants chimiques		compte dans le cadre du régime forestier							
		Privilégier le maintien des rémanents de petite taille <7cm Ø	2	A prendre en compte au cas par cas	<p>Mesure non opérationnelle sur les ouvrages DFCI et à traiter au cas par cas pour le bois énergie.</p> <p>Dans tous les cas, application du guide des exigences et prescriptions :</p> <table border="1" data-bbox="837 974 1466 1305"> <tr> <td data-bbox="837 974 938 1198">05REM01</td> <td data-bbox="938 974 1125 1198">Si rémanents sur 50 m de part et d'autre de voies ouvertes à la circulation publique</td> <td data-bbox="1125 974 1466 1198"> <p>RISQUE INCENDIE : Sur une bande de 10 m de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique, éliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la bande des 10 m.</p> <p>Sur une profondeur de 40 m au-delà de la bande des 10 m, les débiter en tronçons inférieurs à 2 m de long et les éparpiller. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="837 1198 938 1305">05REM02</td> <td data-bbox="938 1198 1125 1305">Si rémanents sur l'emprise de zones d'appui à la lutte (ZAL) ou de zones de regroupement</td> <td data-bbox="1125 1198 1466 1305"> <p>RISQUE INCENDIE : Eliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la zone. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p> </td> </tr> </table>	05REM01	Si rémanents sur 50 m de part et d'autre de voies ouvertes à la circulation publique	<p>RISQUE INCENDIE : Sur une bande de 10 m de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique, éliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la bande des 10 m.</p> <p>Sur une profondeur de 40 m au-delà de la bande des 10 m, les débiter en tronçons inférieurs à 2 m de long et les éparpiller. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p>	05REM02	Si rémanents sur l'emprise de zones d'appui à la lutte (ZAL) ou de zones de regroupement	<p>RISQUE INCENDIE : Eliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la zone. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p>
05REM01	Si rémanents sur 50 m de part et d'autre de voies ouvertes à la circulation publique	<p>RISQUE INCENDIE : Sur une bande de 10 m de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique, éliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la bande des 10 m.</p> <p>Sur une profondeur de 40 m au-delà de la bande des 10 m, les débiter en tronçons inférieurs à 2 m de long et les éparpiller. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p>									
05REM02	Si rémanents sur l'emprise de zones d'appui à la lutte (ZAL) ou de zones de regroupement	<p>RISQUE INCENDIE : Eliminer tous les rémanents de diamètre inférieur ou égal à 15 cm par évacuation, broyage ou incinération, sans les riper à l'extérieur de la zone. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, traiter les rémanents quotidiennement.</p>									

Annexe 2

Evolution sanitaire des arbres gîtes

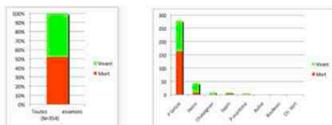
<http://www.chauesoursicorse.fr> JY/GICC 2020
Etudes menées avec le soutien financier de la DREAL, l'ONF et l'ONC

La Corse a un taux de boisement > 50 %, dont 1/4 en forêts de montagne. L'étage 1000 - 1500 m est le royaume du pin laricio et ponctuellement du hêtre. Depuis 15 ans, le GCC mène des études sur la répartition et l'écologie des espèces forestières. **150 arbres gîtes** ont été recensés.

Disparitions inquiétantes : 25 % en 10 ans

Etat initial

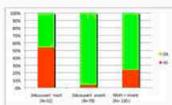
Environ **la moitié des arbres sont déjà morts lors de leur découverte**, particulièrement les pins laricio (60%).



Etat des arbres lors de la découverte

Evolution

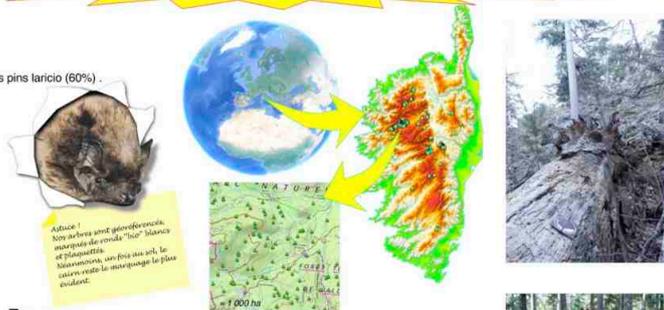
Le contrôle de la majorité des arbres connus depuis plus de 5 ans (92%, N= 130) a été effectué en 2019. **La moitié des arbres déjà morts sur pied lors de leur découverte est au sol** et un quart du reste a subi des dégradations importantes (transformation en citandelle). Les arbres vivants ont également été impactés avec 4% de chûtes.



Evolution des arbres, dans les 5 à 15 ans, selon leur état lors de la découverte

Conclusion

La faible pérennité des arbres morts ne garantit pas une offre en cavité durable. Le maintien d'arbres vivants « bio » lors du martelage et le principe de **lots de vieillissement et de sénescence** sont indispensables pour assurer le renouvellement du potentiel d'accueil.

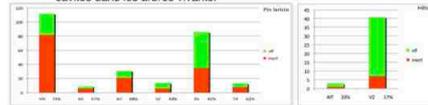


Attention !
Nos arbres sont géographiquement répartis de manière hétérogène et plus particulièrement dans les zones de montagne. Le plus grand nombre de gîtes se trouve dans les zones de montagne.

Essences

80% des arbres gîtes sont des pins laricio, le hêtre n'apparaissant que dans 12% des cas. En hêtre, seuls 20% des arbres gîtes sont des arbres morts lors de leur découverte alors que ce taux est de 80% pour le pin laricio. Il existe de nettes différences entre les forêts mais la tendance est constante, il y a proportionnellement au moins 2 fois plus de pins laricio morts que de hêtres morts parmi les arbres gîtes.

Hypothèses : - en bois d'œuvre le hêtre est peu durable alors que le laricio a bonne réputation, en revanche, de son vivant, le hêtre présente potentiellement plus de cavités mais a une faible pérennité une fois mort.
- exploitation préférentielle du laricio, donc prélèvement des arbres vivants vieillissants potentiels et donc, diminution de l'offre en cavités dans les arbres vivants.



Etat des arbres lors de leur découverte dans différentes forêts selon l'essence

Annexe 3



Plaque sérigraphiée posée sur les arbres-gîtes en Corse

Arbre-gîte V5 en forêt de Vizzavona

Noctule de Leisler dans une cavité d'arbre